

# PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Les dispositions du règlement européen du 13 décembre 2004 imposent aux états membres de l'Union Européenne de délivrer d'ici le 28 juin 2009 un passeport dit "biométrique", doté d'un composant électronique dans lequel sont insérées la photo numérisée et l'image de deux empreintes digitales du titulaire.

Cette nouvelle génération de passeports sera mise en service en Loire-Atlantique le **jeudi 2 avril 2009** et **30 communes du département ont été équipées** d'une station de recueil des données.

4 stations ont été installées sur l'arrondissement de Châteaubriant, dont une à la mairie de Derval.

Les habitants de la commune de Derval pourront donc déposer uniquement sur **rendez-vous** les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h** leur demande de passeport ou bien se déplacer dans une des 29 autres communes dotées d'une station de recueil de données dans le département de Loire-Atlantique.

## Liste des communes équipées du dispositif de recueil en Loire-Atlantique :

Arrondissement de Nantes : Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, La Chapelle sur Erdre, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint Philbert de Grand Lieu, Saint Sébastien sur Loire\*, Sainte Luce sur Loire, Sainte-Pazanne, Treillières, Vallet, Vertou\*.

Arrondissement de Saint Nazaire : Guérande, La Baule, Montoir, Pontchâteau, Pornic\*, Saint Brévin les Pins, Saint-Nazaire, Savenay.

Arrondissement de Châteaubriant : Blain, Châteaubriant\*, Derval, Nort sur Erdre\*.

Arrondissement d'Ancenis : Ancenis, Saint Mars la Jaille  
\* photos papier obligatoires.

## LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Le passeport est un titre de voyage individuel, **valable 10 ans** pour les **personnes majeures** et **5 ans** pour les **personnes mineures**.

Les demandes sont à déposer dans les mairies équipées de station de recueil des données (liste à retirer en mairie). **Vous veillerez à la lisibilité des renseignements** (écriture à l'encre noire et en majuscules) portés sur le formulaire de demande de passeport fourni par la mairie.

☞ **Demandeur majeur** : présence obligatoire au **dépôt et au retrait** du passeport (prise d'empreintes).

☞ **Demandeur mineur** : présence obligatoire au **dépôt et au retrait du passeport en présence du représentant légal**.

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas soumis à prise d'empreintes – présence obligatoire au dépôt ou au retrait.

### 1. PREMIERE DEMANDE

Fournir (*voir détail au verso*)

- ☞ Le formulaire de demande renseigné
- ☞ 2 photos d'identité ou prise de photo sur place par la station
- ☞ Un document officiel avec photo
- ☞ Un acte de naissance avec filiation
- ☞ Un justificatif de nationalité française si besoin
- ☞ Un justificatif de domicile
- ☞ Les timbres fiscaux.

### 2. RENOUELEMENT DU PASSEPORT

Fournir : (*voir détail au verso*)

- ☞ Les mêmes pièces que celles exigées pour une 1<sup>ère</sup> demande de passeport (*cf. 1 ci-dessus*)
- ☞ L'ancien passeport, qui sera restitué s'il comporte un visa en cours de validité.

### 3. REMPLACEMENT POUR PERTE OU VOL

Fournir : (*voir détail au verso*)

- ☞ Les mêmes pièces que celles exigées pour une 1<sup>ère</sup> demande de passeport (*cf. 1 ci-dessus*)
- ☞ La déclaration de perte ou de vol de votre passeport précisant le lieu et la date de délivrance du titre perdu
- ☞ Un document officiel avec photo.

### 4. MODIFICATION : Changement d'adresse, changement d'état-civil...

Fournir : (*voir détail au verso*)

- ☞ L'ancien passeport (la modification est gratuite si ce dernier est en cours de validité)
- ☞ Les mêmes pièces que celles exigées pour une 1<sup>ère</sup> demande de passeport (*cf. 1 ci-dessus*) (sauf pour un changement d'adresse sur un passeport ancien modèle en cours de validité)
- ☞ Le document justifiant la modification.

Si vous détenez un passeport « Delphine », à bande de lecture optique, en cours de validité, le changement d'adresse ne donnera pas lieu à un remplacement mais à une mise à jour du titre.

.../...